

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET
DES SPORTS, DE L'ÉDUCATION CIVIQUE,
DE LA FORMATION QUALIFIANTE
ET DE L'EMPLOI

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progress

CABINET

COPIE

Arrêté n° 25 592 /MJSECFQE-CAB,-
portant nomination des secrétaires au secrétariat exécutif permanent
du Conseil consultatif de la jeunesse

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, DE L'ÉDUCATION CIVIQUE,
DE LA FORMATION QUALIFIANTE ET DE L'EMPLOI,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi organique n° 15-2018 du 15 mars 2018 déterminant l'organisation, la composition
et le fonctionnement du Conseil consultatif de la jeunesse ;
Vu le décret n° 2018-276 du 18 juillet 2018 fixant les modalités de sélection des
membres de l'assemblée générale du Conseil consultatif de la jeunesse ;
Vu le décret n° 2018-277 du 18 juillet 2018 fixant le taux et les conditions d'attribution
de l'indemnité de session du Conseil consultatif de la jeunesse ;
Vu le décret n° 2021-340 du 6 juillet 2021 relatif aux attributions du ministre
de la jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et
de l'emploi ;
Vu le décret n° 2021-532 du 14 décembre 2021 portant organisation du
ministère de la jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation
qualifiante et de l'emploi ;
Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des
membres du Gouvernement,

ARRETE :

Article premier : Sont nommés secrétaires au secrétariat exécutif au Conseil
consultatif de la jeunesse :

- M. Maurice Orus ONGOUMOUKA ;
- Mme Lydie Alice Christelvie DUMOND

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo. *EP*

Fait à Brazzaville, le 25 octobre 2022



Hugues NGOUÉLONDELE. -